

La Réserve Ornithologique des Iles Saint-Marcouf

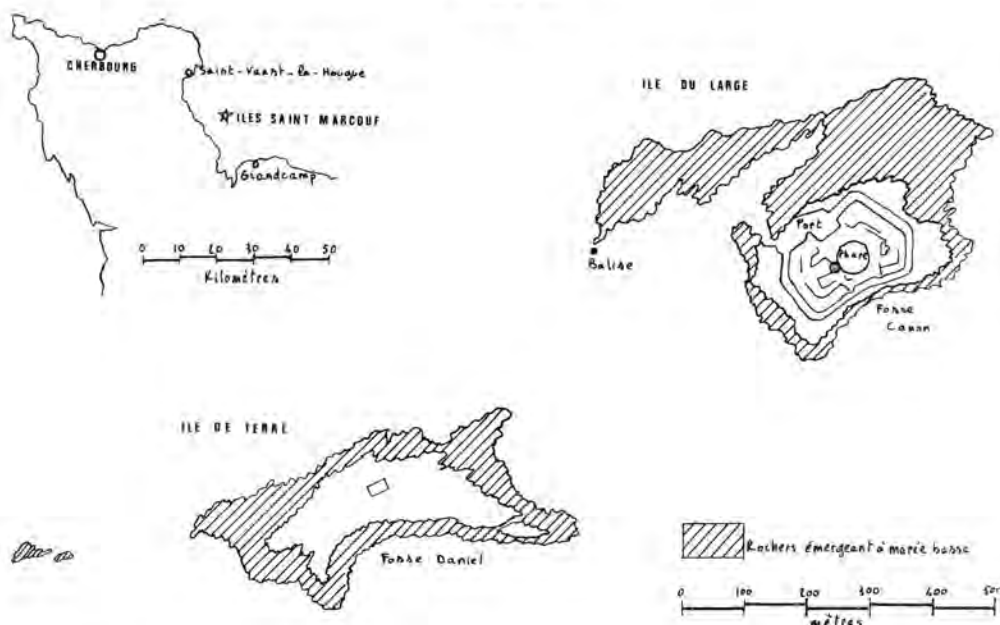
par B. BRAILLON

L'archipel de Saint-Marcouf est situé à 7 km de la côte est du Cotentin, à égale distance de Grandcamp et de Saint-Vaast-la-Hougue. Il est formé de deux îles, l'île de Terre et l'île du Large, de surfaces respectives à marée haute 3,8 et 4,4 ha (d'après la carte la plus détaillée dont nous disposons), séparées par un chenal de 500 m. Aucune de ces îles ne présente d'escarpement ou de forte pente naturels mais l'une et l'autre ont gardé des vestiges de leur passé militaire : un corps de garde bas, entouré de fossés puis d'une digue de terre, a été édifié sur l'île de Terre vers 1849 ; un fort beaucoup plus important a été construit de 1803 à 1810 sur l'île du Large ; il est entouré de douves, larges d'une dizaine de mètres, et desservi par un petit port ; le service des Phares et Balises y entretient un phare.

Occupé par les Anglais en 1795, l'archipel a été rendu à la France en 1802 par le traité d'Amiens. Cette terre présente l'originalité de ne faire partie d'aucune commune de France ; après le déclassement des fortifications, l'île du Large a été remise au ministère des Travaux Publics comme domaine public maritime (1893) et l'île de Terre au ministère de l'Instruction Publique comme « dépendance du domaine privé de l'Etat », affectée au Museum National d'Histoire Naturelle (1897). C'est à l'initiative de M^{lle} LECOURTOIS que le Directeur de cet établissement a, le 11 juillet 1967, donné son accord pour la constitution de l'île de Terre en Réserve Naturelle Ornithologique, dont la gestion est confiée à la S.E.P.N.B. Depuis 1968, tout débarquement y est interdit du 1^{er} avril au 15 juillet. La chasse est d'autre part interdite en tout temps depuis 1972 sur le rivage des deux îles et dans un rayon de 500 m à partir de la laisse des plus basses mers. La surveillance est assurée par un garde assermenté.

Une proposition de classement du site des îles Saint-Marcouf a été présentée au ministère de l'Environnement en 1979, pour en préserver les constructions militaires, sans porter préjudice aux colonies d'oiseaux de mer.

La flore des îles est très pauvre. M. PROVOST, du Laboratoire de Phytogéographie de l'Université de Caen, a bien voulu nous communiquer les notes prises lors d'un relevé de la végétation terrestre le 15 mai 1978 — ce dont nous le remercions bien sincèrement — : l'élément le plus apparent est la mauve en arbre, *Lavatera arborea*, plante nitrophile naturalisée en de nombreux



points du littoral bas-normand, qui forme ici, sur les levées de terre, des massifs serrés ; quelques pieds épars d'*Armeria maritima*, *Cochlearia danica*, *Crithmum maritimum*, *Spergularia rupicola*, *Silene maritima*, *Plantago coronopus*, se réfugient dans les parois rocheuses verticales de l'île de Terre où l'on trouve aussi, çà et là, *Stellaria media*, *Atriplex hastata* et *Carduus tenuiflorus*, espèces annuelles plus ou moins nitrophiles. Parmi les pelouses plus denses et continues de l'île du Large, se glissent d'autres espèces anthropophiles ou nitrophiles (*Malva sylvestris*, *Poa annua*, *Urtica dioica*, *U. urens*, *Brassica napus oleifera*, *Sonchus oleraceus*, *Galium aparine*, *Geranium molle*,...) ; on y note aussi la présence d'*Erodium moschatum* et surtout, sur les murailles du fort, de *Cochlearia officinalis*, plante rarissime et instable en Normandie. Il faut enfin signaler dans les douves du fort, l'algue japonaise *Sargassum muticum*.

Il ne semble pas y avoir sur aucune des deux îles d'autre vertébré « terrestre » que les oiseaux nicheurs marins, qui constituent l'essentiel de leur intérêt naturel. La colonie de Grand cormoran qui occupe l'île de Terre est, avec celle des îles Chausey, la plus importante de France (217 couples en 1979, contre 209 aux îles Chausey, environ 130 en plusieurs points des falaises du Pays de Caux et, en 1980, 110 à l'île des Landes). On ignore l'ancienneté de cette nidification, « découverte » par C. FERRY en 1959. Pendant une dizaine d'années, l'effectif s'est stabilisé au voisinage de 15 à 20 couples et la survie même de la colonie s'est trouvée menacée par d'incessants dérangements de la part des plaisanciers, comme en témoignent les retards de nidification observés en 1966 et 1967. L'essor de la colonie (voir Tableau) a coïncidé avec la mise en réserve et se poursuit régulièrement depuis lors. Ce sont vraisemblablement des nicheurs de l'île de Terre qui sont notés en nombre croissant, avec des immatures, au « reposoir » sur les falaises de Saint-Pierre-du-Mont, distantes de 16 km et site potentiel pour une nouvelle colonie.

La preuve de la reproduction du Cormoran huppé sur l'île de Terre a été apportée pour la première fois en 1979, avec la découverte de trois nids. Quelques adultes avaient déjà été observés les années précédentes et avaient peut-être niché. Les îles Marcouf deviennent ainsi le point de nidification le plus oriental du Cormoran huppé en France (Corse mise à part). C'est d'autre part dans notre pays, avec les îles Chausey, le seul cas de cohabitation des deux espèces de cormorans et on y observe aussi une spécialisation dans le choix des sites de nids, le Cormoran huppé nichant bien à l'abri entre des blocs de pierre alors que son congénère choisit des zones planes exposées.

Les Goélands marin, brun et argenté complètent la liste des nicheurs, occupant, sur l'île de Terre au moins, toute la surface disponible, alors que la population de l'île du Large, pourtant plus grande, semble moitié moindre — effet possible des dérangements. Après une croissance rapide, la population de l'espèce la plus nombreuse, le Goéland argenté, semble se stabiliser, la densité des nids ayant peut-être atteint sa limite (elle est actuellement d'un nid pour 12 m² sur l'île de Terre). Le Grand goéland marin, occupant préférentiellement les points hauts, semble en revanche en pleine progression.

L'évolution des effectifs nicheurs (en couples) pour les cinq espèces sur l'ensemble des deux îles est résumée dans le tableau suivant :

	1959	1969	1974	1979
Grand cormoran	14	67	147	217
Cormoran huppé	0	0	0	3
Goéland marin	3-4	3	10?	20
Goéland brun	40	200	4300	1200
Goéland argenté	850	2000	4300	3300

En outre, 2 couples d'huîtriers pies semblent avoir niché en 1959 mais cela ne s'est pas reproduit depuis 1965, début des visites annuelles régulières à l'archipel.

En conclusion on peut dire que, malgré l'accroissement de la navigation de plaisance autour des îles, la mise en réserve de l'île de Terre a permis le sauvetage puis le développement de la colonie de Grand cormoran et l'installation du Cormoran huppé, sans doute appelé aussi à consolider sa « tête de pont » compte tenu de la santé des populations ouest-européennes. On peut encore espérer voir s'installer le tadorne et l'eider, eux aussi en expansion dans cette région d'Europe, et revenir l'huître, au prix sans doute d'une stabilisation naturelle ou d'un contrôle des goélands. Il est d'autant plus important de préserver à la fois cet acquis et ce potentiel que les îles Saint-Marcouf constituent tout le patrimoine insulaire de la côte française entre Cherbourg et Dunkerque et que leurs populations d'oiseaux marins peuvent être à l'origine de nouvelles colonies sur les côtes continentales voisines. Cela suppose le maintien des mesures de protection prises sur l'île de Terre et du caractère d'escale « naturelle » de l'île du Large, à l'exclusion de tout équipement « lourd » qui en détruirait l'attrait essentiel.